



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 Janvier 2020

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, ML Broueilh, E.Coulom-Toye, JM Dellac, S.Ducos, Y.Lafon, Th.Lassalle-Carrere, O.Memain, P Nadau,
Absents excusés : J.Places
Secrétaire de séance : Ch Baa-Puyoulet

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 27 nov 2019

Sans commentaire, il est approuvé à l'unanimité.

2. Modification des statuts du SIVOM à la carte

Conformément à la précédente délibération du conseil municipal du 25 juin 2019 et du vote des délégués de la commune au SIVOM du 18 novembre 2019, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, se prononce CONTRE l'article 5 des statuts du SIVOM.

3. Sivom Ardiden : participation communale

Le maire informe les conseillers que le courrier adressé au président du SIVOM Ardiden le 20 novembre 2019 pour lui demander de ramener la participation de la commune au montant conforme à l'article L5212-25 du CGCT est toujours sans réponse.

Aussi un nouveau courrier sera adressé au trésorier pour confirmer la demande.

4. Organisation du temps scolaire

Sur demande de l'inspection académique des Hautes Pyrénées, le conseil, à l'unanimité des votants, souhaite conserver pour les trois ans à venir, les rythmes scolaires adoptés en 2019.

5. Reconstruction abattoir par la CSVB : information

Le maire informe les conseillers sur le nouveau projet conduit par la CSVB et la tenue d'une réunion d'information le 7 février prochain en mairie de Luz.

6. Pacte financier CCPVG

Vu le point budgétaire présenté par la CCPVG lors de son conseil du 16 décembre 2019

Vu les délibérations prises lors du conseil de la CCPVG le 16 décembre 2019 pour poursuivre les investissements programmés et augmenter la fiscalité

Considérant que la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves a fait réaliser une étude de prospective financière par un cabinet d'études qui a montré que le budget communautaire 2020 à 2023 n'avait pas la capacité actuelle à porter les projets d'investissement :

- élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (21 000 € de reste à financer*)
- aménagement des locaux techniques de Soulom et hôtel d'entreprises (638 000 € de reste à financer *)
- regroupement des écoles d'Argelès-Gazost (1 399 339 € de reste à financer*)
- refuge d'Aygues-Cluses (917 573 € de reste à financer *)

* après FCTVA et subventions notifiées

Considérant que dans le contexte économique et social actuel, les mesures de redressement proposées par la CCPVG ne devaient pas risquer d'alourdir la fiscalité des contribuables, le conseil à l'unanimité des votants se prononce CONTRE le pacte financier présenté par la CCOVG.

7. Attribution de compensation de la CCPVG reversée à la commune

Vu le point budgétaire présenté par la CCPVG lors de son conseil du 16 décembre 2019

Vu les délibérations prises lors du conseil de la CCPVG le 16 décembre 2019 pour poursuivre les investissements programmés et augmenter la fiscalité

Considérant que la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves a fait réaliser une étude de prospective financière par un cabinet d'études qui a montré que le budget communautaire 2020 à 2023 n'avait pas la capacité actuelle à porter les projets d'investissement :

- élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (21 000 € de reste à financer*)
- aménagement des locaux techniques de Soulom et hôtel d'entreprises (638 000 € de reste à financer *)
- regroupement des écoles d'Argelès-Gazost (1 399 339 € de reste à financer*)
- refuge d'Aygues-Cluses (917 573 € de reste à financer *)

* après FCTVA et subventions notifiées

Considérant que dans le contexte économique et social actuel, les mesures de redressement proposées par la CCPVG ne devaient pas risquer d'alourdir la fiscalité des contribuables.

Considérant que la commune d'Esquièze-Sère est la commune qui a le taux de rigidité (subventions aux organismes extérieurs SIVOM Ardiden SDIS SDE CSVB....) le plus élevé des 45 communes qui composent la CCPVG

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, n'accepte pas un partage du FPIC proposée par la CCPVG lors de son conseil du 16 décembre 2019 et se prononce CONTRE toute diminution de son attribution de compensation.

8. Attributions de concessions au cimetière de Sère

Le conseil, à l'unanimité des votants, attribue les concessions suivantes aux familles :

- C02-02 : Famille LAFOND-PUYO
- A04-02-01 : Famille LASSALLE-CARRERE
- A04-02-02 : Famille MANAUTET
- A04-04 : Famille SOUBERBIELLE

9. Rénovation Carrère deth Palanquet : Demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de rénover le chemin piéton Carrère deth Palanquet qui est très détérioré. Il précise qu'il sera apporté une attention particulière aux matériaux utilisés, pierre du Pays, schiste, et à l'amélioration de l'accessibilité par la pose de garde-corps et la rehausse du parapet; Il présente un devis d'un montant de 37 057 €.

Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité des présents de :

- retenir le projet tel que présenté
- de valider le montant estimé à 37 057 euros HT
- de solliciter des subventions au titre du parc National (Parapet en pierre du Pays), et du Département
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

10 : Remplacement des menuiseries du B.A.M. : Demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de remplacer les anciennes menuiseries du bâtiment qui accueille la bibliothèque et l'atelier de peinture ainsi que les volets roulants qui sont régulièrement en panne. Il présente un devis d'un montant de 19 434 €;

Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité des présents de :

- retenir le projet tel que présenté
- de valider le montant estimé à 19 434 euros HT
- de solliciter des subventions au titre de l'Etat (DETR), la Région et le Département
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

BAA-PUYOULET Christian	
BROUEILH M-Lise	
COULOM-TOYE Eliane	
DELLAC J-Marc	
DUCOS Sandrine	
LAFON Yannick	
LASSALLE-CARRERE Thierry	
MEMAIN Olga	
NADAU Pierre	
PLACES Jacques	Absent excusé
VUILLAUME Patrice	